

COMMUNE DE LOYETTES

Conseil Municipal Séance du 9 Mars 2026

Le neuf mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 19h00 et sur convocation adressée le vingt-six février deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAGNE, Maire.

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absent
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	x		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	x		
Deuxième adjoint	BERRODIER DANIELLE		Jacques VEDRINE	
Troisième adjoint	JACQUES VEDRINE	x		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	x		
Cinquième adjoint	FRANCK PLANET	x		
Sixième adjoint	PAGET CHRISTIANE	x		
Conseiller municipal	ROBTON JEAN-PIERRE	x		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	x		
Conseiller municipal	GALLO PIERRE	x		
Conseillère municipale	BARAIN MICHELINE	x		
Conseillère municipale	RAVAT SOPHIE	x		
Conseiller municipal	AMOROS DAVID	x		
Conseillère municipale	MANN SANDRINE	x		
Conseiller municipal	SEBAOUNI HERVE	x		
Conseillère municipale	BELLON-FAVAND CELINE	x		
Conseillère municipale	NICULA ALEXANDRA	x		
Conseillère municipale	TRICHON VIRGINIE		Micheline BARAIN	
Conseiller municipal	TECHER IVANOE			x
Conseillère municipale	FOISSIER Géraldine	x		
Conseillère municipale	BRUNET ANNE-MARIE		Nicole VIELLARD	
Conseillère municipale	VIELLARD Nicole	x		
		18	3	1

En application de l'article L 2541-6 du CGCT, Madame Christiane PAGET est désignée secrétaire de séance. A l'ouverture de la séance, 18 présents – 21 votants à 19 heures, le quorum est atteint et l'assemblée peut donc délibérer valablement.

A l'ouverture de la séance M. Le Maire prend la parole et déclare le retrait de trois points portés à l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2026

En effet, le système informatique de la SGC a connu d'importantes avaries depuis le 5 février 2026. A ce jour, toutes les applications informatiques ne sont pas rétablies.

Par conséquent, les comptes de gestion n'ont pu être établis. Il est donc nécessaire de retirer de l'ordre du jour, l'approbation de ces derniers.

Les budgets primitifs 2026 ont été bâtis à l'aide des résultats provisoires des comptes administratifs 2025. Ainsi, des budgets supplémentaires pour chacun des budgets primitifs 2026 devront être votés avant le 30 juin 2026.

Objet de la Délibération n° 2026 03 18
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 FEVRIER 2026

Monsieur GAGNE déclare que l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal pour les communes (article L. 2121-15 du CGCT).

En vertu du CGCT, le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal doit être approuvé à l'occasion du conseil municipal suivant.

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 février 2026.

Abstention	1(S.MANN)
Contre	0
Pour	14

Monsieur DELAVALLE présente les trois comptes administratifs 2025 et les trois budgets primitifs 2026 comme suit :

Objet de la Délibération n° 2026 03 21
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses article L1612-12 à L1612-14 et L2121-31,

Vu l'instruction M14 applicable au budget principal et notamment le tome 2 de ladite instruction,

Vu la délibération en date du 6 avril 2023 portant approbation du budget primitif principal 2025,

Vu la commission des finances réunie le 25 février 2026,

Après avoir adopté les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RECETTES 2025			
Prévision budgétaires totales (a)	2 246 297.56 €	3 840 696.69 €	6 086 994.25 €
Recettes réalisées (b)	1 909 454.76 €	3 492 283.03 €	5 401 737.79 €
DEPENSES 2025			
Prévision budgétaires totales (c)	2 246 297.56 €	3 840 696.69 €	6 086 994.25 €

Dépenses réalisées (d)	492 764.82 €	3 578 964.98 €	4 071 729.80 €
Clôture			
Solde d'exécution 2025	1 416 689.94 €	-86 681.95 €	1 330 007.99 €
Résultat reporté 2024	-687 609.82 €	356 698.47 €	-330 911.35 €
Résultats de clôture 2025	729 080.12 €	270 016.52 €	999 096.64 €
Restes à réaliser			
Dépenses (f)	0.00 €		
Recettes (g)	3 562.50 €		
Résultat cumulé de clôture = e +f+g	732 642.62 €	270 016.52 €	1 002 659.14 €

Hors la présence de Jean-Pierre GAGNE, Maire, et sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal 2025 comme présenté ci-dessus.

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la Délibération n° 2026 03 23
AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction M14 applicable au budget principal,

Vu la Commission des Finances réunie le 25 février 2026

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	-86 681.95 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	356 698.47 €
Résultat de clôture à affecter	270 016.52 €

Résultat de la section d'Investissement

Résultat de l'exercice	1 416 689.94
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	-687 609.82 €
Résultat de clôture à affecter	729 080.12
Dépenses engagées non mandatées	0.00 €
Restes à réaliser	3 562.50 €
Besoin réel de financement	3 562.50 €

Proposition d'affectation :

002 (excédent de fonctionnement reporté)	270 016.52	RF
1068 - recettes investissement	-	RI
001 (excédent investissement reporté)	729 080.12	DI

Madame VIELLARD explique pourquoi elle a voté pour alors que jusqu'à présent les élues d'opposition s'abstenaient.

Si par le passé, l'absence à la commission finances motivait mon abstention, je tiens aujourd'hui à faire une exception toute particulière. C'est donc avec beaucoup de considération pour son investissement que j'apporterai mon vote favorable à ce budget pour saluer le travail remarquable et la grande qualité de l'engagement de M. DELAVALLE.

Ce retrait passé était une forme de pudeur institutionnelle mais nullement une sanction.

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Il est décidé d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **270 016.52€**
- Article 001 Résultat d'investissement reporté : **729 080.12€**

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la délibération n° 2026 03 19 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX POUR 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi de Finances pour 2021 portant sur la réforme de la fiscalité locale et notamment la suppression de la Taxe d'Habitation pour 80 % des foyers fiscaux français d'une part, et portant sur la fusion des parts communales et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu la réforme fiscale figeant le taux de la Taxe d'Habitation à 13.20 % en 2020, 2021, 2022 et 2023, Considérant que depuis l'année 2024, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation doit être voté.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2026 (identiques à 2025) sont :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 3 324 000.00 € (3 195 630.00€ en 2024)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 31 700, 00 € (31 301€ en 2024)
- Taxe d'habitation : 137 200.00€ (168 754.00€ en 2024)

Taux :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32.60 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 77.66 %
- Taxe d'habitation : 13.20%

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes TF, TH et TF sur propriétés non bâties pour l'année 2026

Les taux votés pour 2025 sont :

	Taux
Taxe sur le foncier bâti	32.60 %
Taxe sur le foncier non bâti	77.66 %
Taxe d'habitation	13.20%

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la délibération n° 2026 03 20

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTERIEURES-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Association	Proposition commission finance
ACSDL	0.00 €
Activités loisir	500.00 €
Age d'or	800.00 €

Amis des Gaboureaux	1 000.00 €
AML	1 500.00 €
Angel Country	1 500.00 €
Chasseurs réunis	2 000.00 €
Classe en 6	500.00 €
Zen en mouvement	300.00 €
Cœur 2 bouchons	0.00 €
La Mie du Four	1 500.00 €
Comité des fêtes	3 500.00 €
Derrière le rideau	1 000.00 €
FNACA	500.00 €
Gym de Loyettes	500.00 €
Judo	1 500.00 €
Yoga	0.00 €
Karaté	800.00 €
L'accroche chœur	2 000.00 €
Aéri'Ain	500.00 €
COS Loyettes	2 000.00 €
Les Automnales	2 000.00 €
Mad Sisters	500.00 €
Les amis de la photo	700.00 €
Move Danse	0.00 €
Patrimoine	600.00 €
Retour O jeux	1 300.00 €
Randonneurs/joggers	1 200.00 €
JSP	0.00 €
Sou des écoles	6 300.00 €
Subvention exceptionnelle école	0.00 €
USPA	6 000.00 €
USL tennis	1 500.00 €
Viet Vo Dao	0.00 €

Total pour les associations communales : 42 000.00€

Associations	Propositions
--------------	--------------

ADAPEI	500.00 €
MFR	200.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE AIN	150.00 €
PREVENTION ROUTIERE	150.00 €

RESTAURANTS DU CŒUR	0.00 €
Collège Grand Champ	0.00 €
RAMI	8 100.00 €
Les Tontons du bled	300.00 €
Crèche Cop'Ains	2 000.00 €
Ligue Cancer Ain	150.00 €
Maison retraite St Vulbas	500.00 €
Croix rouge	300.00 €
ARC EN CIEL	100.00 €
08-mai	0.00 €

Total pour les associations extérieures : 13 450.00€.

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte les subventions proposées ci-dessus aux associations représentant un montant total de 55 450. 00 € et qui se décompose comme suit :

- Associations locales : 42 000, 00 €
- Associations extérieures : 13 450. 00 €

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la délibération n°2026 03 24
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu les délibérations en date du 9 mars 2026 portant approbation du compte administratif 2025 et l'affectation des résultats 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 février 2026,

Jean-Marc DELAVALLE, adjoint au Maire, donne lecture du projet de budget primitif principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 740 330.20€

Section d'Investissement : 1 224 315.67€

Total : 4 964 646.20€

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

le conseil municipal approuve le budget primitif principal 2026. Le détail des chiffres est consultable en Mairie.

Il donne délégation au Maire, en tant que de besoin, pour effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la Délibération n° 2026 03 25
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2025

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses article L1612-12 à L1612-14 et L2121-31,

Vu l'instruction M14 applicable au budget principal et notamment le tome 2 de ladite instruction,

Vu la délibération en date du 6 avril 2023 portant approbation du budget primitif principal 2023,

Vu la commission des finances réunie le 25 février 20264,

Après avoir adopté les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RECETTES			
Prévision budgétaires totales	157 145.84 €	128 368.00 €	285 513.84 €
Recettes réalisées	146 097.93 €	167 099.04 €	313 196.97 €
DEPENSES			
Prévision budgétaires totales	157 145.84 €	371 612.88 €	528 758.72 €
Dépenses réalisées	64 568.57 €	115 897.06 €	180 465.63 €
Clôture			
Solde d'exécution 2025	81 529.36 €	51 201.98 €	132 731.34 €
Résultat reporté 2024	46 176.64 €	243 244.88 €	289 421.52 €
Résultats de clôture 2025	127 706.00 €	294 446.86 €	422 152.86 €
Restes à réaliser			
Dépenses	42 085.09 €		
Recettes	0.00 €		

Résultat cumulé de clôture	85 620.91 €	294 446.86 €	380 067.77 €
----------------------------	-------------	--------------	--------------

Hors la présence de Jean-Pierre GAGNE, Maire, et sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget de l'assainissement 2025 comme présenté ci-dessus.

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la Délibération n° 2026 03 27
AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2025

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction M14 applicable au budget principal,

Vu la Commission des Finances réunie le 25 février 2026

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	51 201.98 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	243 244.88 €
	294 446.86
Résultat de clôture à affecter	€

Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	81 529.36 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	46 176.64 €
Résultat comptable cumulé	127 706.00 €
Dépense engagées non mandatées	42 085.09 €
Recettes d'investissement restant à recouvrer	0.00 €
Solde des restes à réaliser	-42 085.09 €
Besoin réel de financement	85 620.91 €

Proposition d'affectation :	
002 (excédent de fonctionnement capitalisé)	294 446.86 € rf
001 (invest d'investissement capitalisé)	127 706.00 € ri
1068 (investissement recettes)	0.00 €

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **294 446.86€**
- Article 001 Résultat d'investissement reporté : **127 706.00€**

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la délibération n°2026 03 28
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu les délibérations en date du 20 mars 2025 portant approbation du compte administratif 2024 et l'affectation des résultats 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 février 2026,

Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué, donne lecture du projet de budget primitif principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 422 234.86€
Section d'Investissement : 218 291.00€
Total : 640 526.06 €

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le budget primitif de l'assainissement 2026 dont le détail est annexé à la présente décision. Le chiffrage est disponible en Mairie.

Il donne délégation au Maire, en tant que de besoin, pour effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la Délibération n° 2026 03 29
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE 2025

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses article L1612-12 à L1612-14 et L2121-31,

Vu l'instruction M14 applicable au budget principal et notamment le tome 2 de ladite instruction,

Vu la délibération en date du 6 avril 2023 portant approbation du budget primitif principal 2023,

Vu la commission des finances réunie le 25 février 2026,

Après avoir adopté les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RECETTES			
Prévision budgétaires totales	193 831.85 €	233 228.95 €	427 060.80 €
Recettes réalisées	86 958.40 €	118 969.08 €	205 927.48 €
DEPENSES			
Prévision budgétaires totales	193 831.85 €	233 228.95 €	427 060.80 €
Dépenses réalisées	63 508.34 €	96 239.35 €	159 747.69 €
Clôture			
Solde d'exécution 2025	23 450.06 €	22 729.73 €	46 179.79 €
Résultat reporté 2024	81 873.45 €	138 524.95 €	220 398.40 €
Résultats de clôture 2025	105 323.51 €	161 254.68 €	266 578.19 €
Restes à réaliser			
Dépenses	67 310.93 €		
Recettes	0.00 €		
Résultat cumulé de clôture	38 012.58 €	161 254.68 €	199 267.26 €

Hors la présence de Jean-Pierre GAGNE, Maire, et sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget d'adduction d'eau potable 2025 comme présenté ci-dessus.

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la Délibération n° 2026 03 31
AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE 2025

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction M14 applicable au budget principal,
Vu la Commission des Finances réunie le 25 février 2026

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	22 729.73 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	138 524.95 €
Résultat de clôture à affecter	161 254.68

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	23 450.06 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	81 873.45 €
Résultat comptable cumulé	105 323.51 €
Dépense engagées non mandatées	67 310.93 €
Recettes d'investissement restant à recouvrer	0.00 €
Solde des restes à réaliser	67 310.93 €
Besoin réel de financement	0.00 €

Proposition d'affectation :

002 (excédent de fonctionnement capitalisé)	161 254.68 € rf
001 (invest d'investissement capitalisé)	105 323.51 € ri
1068 (investissement recettes)	0.00 €

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **161 254.68€**
- Article 001 Résultat d'investissement reporté : **105 323.51€**

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la délibération n°2026 03 32
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ADDUCTION EAU POTABLE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu les délibérations en date du 9 mars 2026 portant approbation du compte administratif 2024 et l'affectation des résultats 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 février 2026,

Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué, donne lecture du projet de budget primitif adduction eau potable 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 280 958.68€
Section d'Investissement : 190 626.51€
Total : 471 585.19€

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le budget primitif de l'eau 2026 dont le détail est annexé à la présente décision.

Il donne délégation au Maire, en tant que de besoin, pour effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la Délibération n°2026 03 30
FIXATION DU MONTANT DES VACATIONS FUNERAIRES POUR LES
POLICIERS MUNICIPAUX

Certaines opérations funéraires consécutives au décès font l'objet d'une surveillance obligatoire par les services de police municipale, donnant lieu en contrepartie au paiement de vacations par les familles.

La loi n°2015-177 du 16 février 2015 a restreint le nombre d'opérations funéraires soumis à

la surveillance des services de police, limitant le paiement de vacations :

- aux opérations de fermeture du cercueil, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent,
- aux opérations de fermeture du cercueil, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

M. le Maire propose de fixer la vacation funéraire à 20.00€.

Le conseil municipal est invité à émettre son avis sur le montant de la vacation funéraire proposé par M. le Maire.

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal émet un avis favorable à la fixation d'un montant unitaire des vacations funéraires à 20 €. Ce montant sera versé aux agents de police municipale (ou aux gardes champêtres) assurant la surveillance des deux opérations précitées dès lors que le Maire a pris un arrêté leur donnant délégation.

Il charge le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la délibération n° 2026 03 34

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE CHARLES PIGEON

Monsieur le Maire expose que des travaux ont eu lieu afin de réhabiliter la rue Charles PIGEON en 2025. Pour cela; il rappelle le montant des travaux de 208 810.52 € HT (honoraires INFRATECH et CTPG).

La délibération municipale n°2025 12 90 mentionnait le montant réel des travaux pour un montant de 208 810.52€ alors qu'il fallait délibérer sur le montant prévisionnel des travaux, en l'occurrence 210 561.37€.

Aussi, il est donc proposé à l'assemblée de délibérer sur l'adoption de la demande de fonds de concours auprès de la CCPA pour l'aménagement de la rue Charles PIGEON pour 91 075.00€.

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal sollicite l'aide de la CCPA pour une participation de 91 075.00 €.

Il valide le montant des travaux prévisionnels pour un montant de 210 561.37€ HT.

Et il valide le plan de financement suivant :

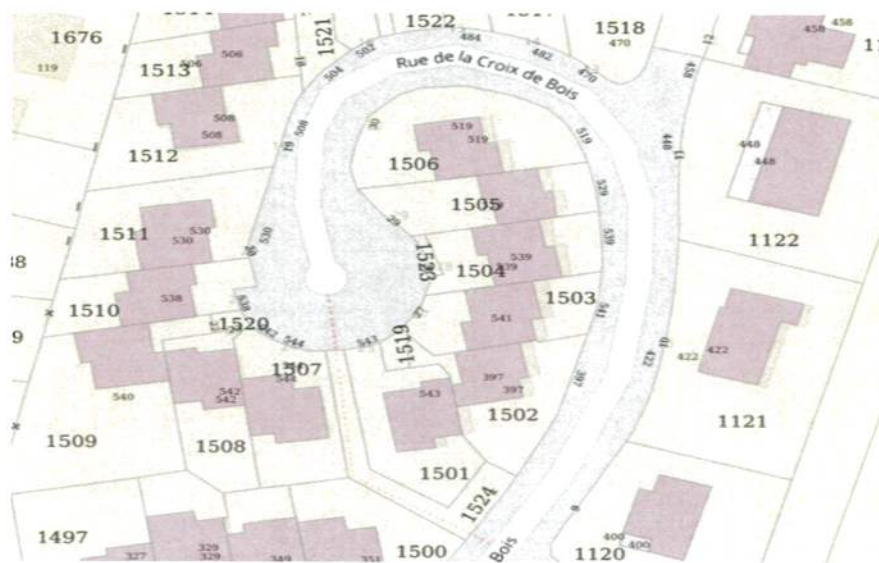
Dépenses	Montant HT	recettes	Montant en €	Taux subvention publique
Travaux CTPG et MO INFRATECH	210 561.37€	CD 01	28 411.00 €	
		Fonds de concours CCPA	91 075.00€	
		Auto-financement Commune	91 075.37 €	43.2536%
Total	210 561.37 €	Total	210 561.37 €	

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

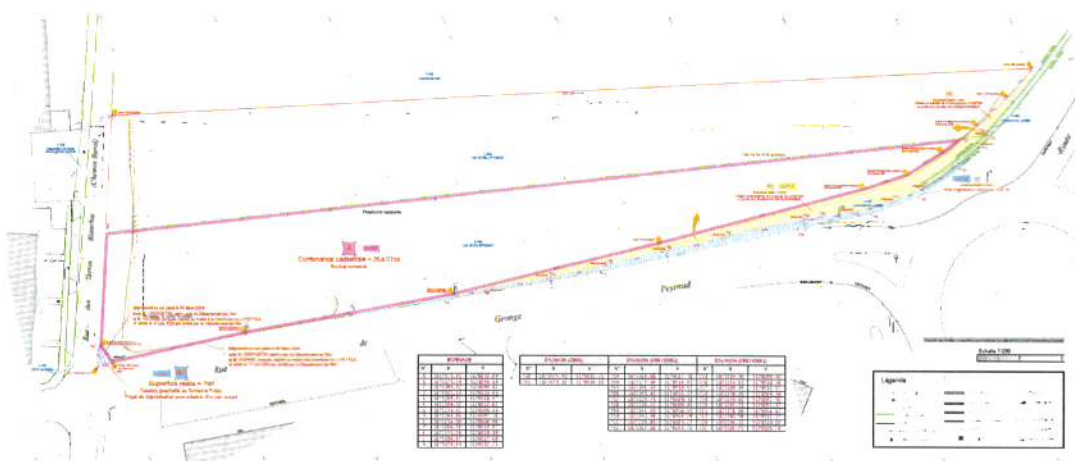
Objet de la Délibération n° 2026 03 35
DECLASSEMENT ET VENTE DE DEUX PARCELLES SISES RUE DE LA CROIX DE BOIS ET
RUE GRANGE PEYRAUD

Monsieur VEDRINE explique à l'assemblée que :

- D'une part il existe une surlargeur de trottoir au numéro 397 Rue de la Croix de Bois au droit de la propriété de Monsieur DANIELIDES, qui a sollicité la Commune afin d'acquérir cette surlargeur d'une emprise de 27 m² qui n'a pas d'utilité particulière, et permettrait d'aligner cette propriété en conservant un trottoir de 2,50 M.



- D'autre part la société OJH propriétaire des parcelles section D n° 660, et D n° 662 rue de Grange Peyraud destinées à l'aménagement d'une résidence hôtelière sollicite la Commune afin d'acquérir une bande de terrain correspondant à une surlargeur de l'accotement d'une surface, et une bande de terrain afin d'aménager un pan coupé et d'améliorer la sécurité à l'angle de la rue des Terres Blanches d'une superficie totale de 343 m².



L'article L 143.1 du Code de la voirie routière dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies.

Monsieur VEDRINE confirme que ces régularisations rentrent dans ces conditions et que leur déclassement n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

M. DANIELIDES souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B n° 1524 et d'une emprise non cadastrée d'une superficie de 27 m² avec une valeur fixée par France domaine à 55€/m² soit 1485.00 € HT.

La société OJH souhaite se porter acquéreur d'une partie des parcelles D n° 661, et D n° 663 d'une superficie totale de 343m² avec une valeur fixée par France Domaine à 35.00 €/m² soit 12 000.00 € HT

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal constate la surlargeur de trottoir rue de la Croix de Bois d'une superficie de 27 m², ainsi que la surlargeur de l'accotement rue de Grange Peyraud et le pan coupé d'une superficie de 343 m² et prononce leur déclassement et leur intégration dans le domaine privé.

il accepte l'aliénation d'une partie de la parcelle B n° 1524 et d'une emprise non cadastrée d'une superficie de 27 m² à M. DANIELIDES conformément au plan de division établi par le Cabinet PLANTIER, Géomètre et conformément à l'avis des domaines, pour un montant de 55.00 €/m², soit un total de 1 485.00 € HT.

Ainsi que l'aliénation d'une partie des parcelles section D n° 661, et D n° 663 d'une superficie totale de 343m² à la Société OJH conformément au plan de division établi par le Cabinet ELLIPSE, Géomètre et conformément à l'avis des domaines d'une valeur fixée à 35.00 €/m² soit 12 000.00 € HT.

Il dit que les frais inhérents à cette opération seront intégralement pris en charge par les acquéreurs. Il missionne l'Office Notarial de Lagnieu pour effectuer la rédaction des actes de vente correspondants.

Il autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Il dit que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Principal de l'exercice 2026.

Abstention	1 (AM BRUNET)
Contre	0
Pour	20

Objet de la Délibération n° 2026 03 36
ENQUETE PUBLIQUE DU 9 FEVRIER 2026 AU 10 MARS 2026 INCLUS
DEMANDE RELATIVE AUX DISPOSITIONS PROPOSEES LORS DU 4^{ème} REEXAMEN
PERIODIQUE, AU DELA DE LA 35^{ème} ANNEE DE FONCTIONNEMENT DU REACTEUR
ELECTRONUCLEAIRE N°3 DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE N°78 SITUEE SUR
LE CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE CNPE DU BUGEY A SAINT-
VULBAS

Monsieur le Maire rappelle la demande relative aux dispositions proposées lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement, du réacteur électronucléaire n°3 de l'installation nucléaire de base n°78, situé sur le Centre Nucléaire de Production d'Electricité CNPE du Bugey à Saint-Vulbas.

Cette demande fait l'objet d'une d'enquête publique dans les communes de Saint-Vulbas (siège de l'enquête), Blyes, Loyettes, La Balme les Grottes, Vernas, Saint Romain de Jalionas, Leyrieu, Annoisin-Chatelans, Hières sur Amby et Saint Baudille la Tour, du 9 février 2026 au 10 mars 2026 inclus. Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

Sur la présentation du rapporteur et après en avoir délibéré,

le conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Abstention	2 (AM BRUNET ; N VIELLARD)
Contre	0
Pour	19

Compte-rendu de décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal :

NEANT

QUESTIONS DIVERSES :

Cette partie de séance fût ponctuée par différentes interventions liées à la fin de mandat municipal.

Intervention de Mme PAGET :

Ces 12 années passées avec vous, m'ont appris beaucoup et m'ont permis de comprendre qu'il est quelquefois difficile de gérer une municipalité.

Heureusement la cohésion dans laquelle nous avons tous pu œuvrer, m'a permis d'agir avec enthousiasme et un réel plaisir.

J'ai adoré ces douze années passées avec vous grâce auxquelles j'ai rencontré de belles personnes qui sont gravées dans mon cœur.

Une dernière remarque pour terminer : je souhaite remercier Jean Pierre pour m'avoir fait confiance il y a douze ans. J'ai ainsi pu vivre une aventure passionnante.

Intervention de M. MAYET :

Chers collègues, chers amis pourrais-je dire tant mes relations avec vous ont toujours été très cordiales, pour paraphraser S. Gainsbourg, « *Je suis venu vous dire que je m'en vais* ».

Oui, même si la décision à prendre n'a pas été si simple tant j'ai apprécié ma mission durant ces 12 dernières années, le sentiment d'avoir fait mon temps et le constat de l'âge qui avance m'ont incité à « décrocher ». A tort ou à raison ? Je pourrais sans doute vous le dire d'ici quelques mois notamment à l'issue de Conseils Municipaux auxquels je ne manquerais d'assister en qualité, cette fois, d'auditeur.

Je souhaite donc à ceux qui « remplissent » et à ceux qui vont arriver bien sûr, de trouver la même énergie, la même volonté et le même goût du service citoyen pour s'épanouir dans la prochaine mandature.

Bon vent à la nouvelle municipalité.

Intervention de M. VEDRINE :

Comme la plupart de mes colistiers, nous quittons cette assemblée avec un petit pincement au cœur après 12 années très enrichissantes. Cela restera une très belle expérience.

Je souhaite à la nouvelle assemblée, le même plaisir que j'ai éprouvé au cours de ces deux mandats sous la direction de M. le Maire et en parfaite symbiose avec les services administratifs et techniques qui ont toujours su être parfaitement disponibles.

Intervention de Mme SIBERT :

J'ai passé deux mandats au cours desquels j'ai œuvré pour la Commune. Je remercie M. le Maire de m'avoir permise de participer à la vie de la Commune. Moi aussi, j'ai fais de belles rencontres.

Je remercie mes colistiers de ma commission ainsi que tous les services administratifs qui m'ont aidé régulièrement pour l'accomplissement de diverses tâches. Je remercie également M.DELAVALLÉ avec lequel parfois, on se heurtait mais sans animosité et enfin je remercie les DGS que j'ai connu.

Merci à tous.

Intervention de Mme VIELLARD :

Je tenais à remercier sincèrement Mme SIBERT Thérèse ainsi que l'ensemble des membres de la commission Vie Économique.

Tout au long de nos travaux, j'ai été accueilli avec un profond respect et écouté comme un membre à part entière de l'équipe, sans jamais être réduit à mon étiquette d'opposante.

C'est la preuve qu'au-delà des clivages politiques, il est possible de travailler ensemble intelligemment pour le bien de notre commune.

Merci pour cette qualité d'échange qui devrait être la règle dans chaque instance municipale, c'est ainsi que l'on avance vraiment.

Intervention de M. DELAVALLÉ :

M. Le Maire, Cher Jean-Pierre, chers collègues,

Je prends aujourd'hui la parole avec le sentiment du devoir accompli. J'ai exercé la fonction de premier adjoint durant trois mandats, avec engagement, loyauté envers Jean-Pierre et l'équipe municipale, et avec la volonté constante de servir l'intérêt général et les habitants de notre commune.

Le dernier mandat a cependant été particulièrement difficile. Non pas en raison du travail ou des responsabilités qui m'ont été confiées — elles font partie intégrante de tout engagement public — mais en raison d'un climat devenu progressivement difficile. Nous avons été confrontés à des critiques permanentes de la part de certains, souvent relayées sur les réseaux sociaux, sans propositions concrètes ni réelle volonté de construction collective.

Les conseils municipaux auraient dû être le lieu privilégié d'un débat démocratique exigeant, respectueux et constructif. Ils n'auraient jamais dû devenir le théâtre de diatribes systématiquement à charge contre le maire. Le débat d'idées est indispensable en démocratie ; les attaques répétées et les procès d'intention l'affaiblissent.

Ce climat de tensions permanentes, de procès d'intention et de polémiques publiques a été pesant. S'il n'a pas été la raison principale de ma décision d'arrêter mon engagement municipal, décision que j'avais d'ailleurs prise depuis plus d'un an en accord avec toi, il m'a conforté dans ce choix. Je reste convaincu que l'action municipale doit se mener dans le respect, le dialogue et la responsabilité, au service exclusif de l'intérêt général.

Au cours de ces trois mandats, j'ai eu l'honneur de présenter à douze reprises le budget communal. Cet exercice, exigeant et essentiel à la vie de notre collectivité, a toujours été conduit avec sérieux, transparence et responsabilité, dans l'unique objectif de garantir la solidité financière de la commune et la réalisation de nos projets. Je remercie donc les différents DGS qui m'ont aidé dans cette tâche, je veux nommer Audrey COTTAZ, Véronique MUSINA, et notre DGS actuel Christophe KUTTEN.

Pour finir, je tiens à te remercier tout particulièrement et très sincèrement mon cher Jean-Pierre pour la confiance que tu m'as donnée tout au long de ces 18 années. On a traversée ensemble bien des tempêtes, mais on a aussi vécu de bons moments ponctués par bon nombre de réussites dans tous les projets construits par tes différentes équipes municipales.

J'associe à ces remerciements mes collègues élus, que j'ai quelque fois malmené, ainsi que tous les agents de la collectivité pour le travail accompli, leur engagement quotidien et leur professionnalisme.

Je souhaite enfin, mon cher Jean-Pierre, pleine réussite à ta nouvelle équipe, notamment pour accompagner la mise en œuvre des grands projets engagés sur notre Commune, pour lesquels tu te donnes sans réserve et toujours dans l'intérêt des Loyettains, de tous les Loyettains.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire :

Mesdames et messieurs, chers amis, ça y est, nous y sommes ! Six années ! Six belles années passées ensemble à avoir administré cette belle commune de LOYETTES, ce soir c'est la dernière séance de conseil municipale de cette mandature. Je tiens à remercier les LOYETTAINES et LOYETTAINS pour leurs confiances tout au long de ce mandat, en 2020 lors des élections Municipales, placé sous la COVID 19, nous avons fait le choix de respecter les habitants en n'appelant pas à voter impérativement, il y avait avec cette pandémie d'autres priorités. Un grand MERCI pour tous les projets réalisés et toutes les actions menées durant ce mandat, pour votre engagement, car vous connaissez la vraie valeur de ce mot. Des investissements structurants aux initiatives de proximité, un bilan qui témoigne d'un engagement constant au service de notre commune et de ses habitants. Je tiens profondément à vous remercier toutes et tous, saluer le travail collectif, l'implication de chacune et chacun et la richesse des échanges qui ont nourri les décisions prises au fil des années. Un maire n'est jamais seul, nous avons vraiment su être dans le collectif pendant six années, c'est une fierté pour moi. Merci pour votre confiance, c'est **grâce à vous** que nous avons pu mener tous ces projets. Le restaurant scolaire et périscolaire, les nouveaux vestiaires au stade, l'achat du cabinet médical, l'acquisition de la propriété SIBERT, la rénovation de voirie comme la rue de la mairie et la rue Charles Pigeon, en matière de sécurité la participation citoyenne dans le lotissement grange Peyraud et enfin le radar rue du Bugey. La borne de recharge électrique et la mise en place de LED pour l'éclairage public. Je tiens à vous rendre à toutes et tous un **hommage collectif**. Rien de ce que nous avons accompli n'aurait été possible sans la mobilisation des agents municipaux, car le binôme agents/élus est très important pour le fonctionnement d'une collectivité, c'est notre cas à LOYETTES, nous en voyons d'ailleurs les résultats que nous envierions bien d'autres collectivités, aux bénévoles associatifs et de tant d'habitants engagés pour notre commune. De très bonnes relations avec les enseignantes et enseignants car nous avons fait le choix de placer l'éducation au cœur de nos actions, en mettant en avant nos écoles pour offrir à nos enfants des lieux d'apprentissage et d'éducation dignes et modernes. Beaucoup a été fait, mais je sais que notre commune peut aller encore plus loin. C'est pourquoi je veux continuer à me battre pour elle, avec une équipe qui sera renouvelée, car avec la réalisation d'une paire EPR2 sur la commune et le futur franchissement du Rhône, ces deux grands projets vont nous amener de la population supplémentaire, sachons les accueillir dans la limite de nos possibilités, c'est-à-dire dans la solidarité avec beaucoup d'autres collectivités, ce mot que l'on connaît bien à LOYETTES. Il faut aussi améliorer la vie quotidienne, préparer l'avenir et renforcer l'identité de la commune. C'est une nouvelle équipe qui sera dans quelques jours aux commandes de la municipalité, après bien-sûr les élections municipales qui auront lieu le 15 mars. Un grand merci à Jean-Marc mon 1^{er} Adjoint, nous avons travaillé ensemble, tu as beaucoup apporté et fait avancer la commune, juste un mot **MERCI à TOI**.

Merci pour votre patience pendant ces 6 années. Qui ont été marquées par une opposition systématique, toujours dans la polémique et les attaques permanentes qui nous ont conduits dans les différents tribunaux. Un coût pour la commune que nous ne mettrons plus dans le budget de la commune.

Je peux malgré tout rassurer ces personnes qui ont par ailleurs déjà été attaquées par l'intermédiaire des réseaux sociaux les candidates et candidats à la future élection Municipale, en affirmant que c'était une équipe déconnectée des réalités, que certains candidats n'habitaient pas sur la commune, qu'il n'y avait pas d'agriculteurs, qu'il y aurait des conflits d'intérêts.

Ces propos sont graves, discriminatoires et complètement ahurissants. Je laisse le soin aux futurs élus et à la population d'en juger par eux-mêmes. Je souhaite aux élus qui n'ont pas fait le choix de continuer, de beaux projets personnels, familiaux, associatifs et de se retrouver de temps en temps.

UN GRAND MERCI à VOUS TOUTES et TOUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 20 mars 2026 à 19h00.

La secrétaire de séance,

Christiane PAGET,



Le Maire,

Jean-Pierre GAGNE,

